ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/OANR5I 140F48852

14ème legislature

Question N° : De M. Frédéric Lefebvre (Union pour un Mouvement Populaire -**Question écrite** 48852 Français établis hors de France) Ministère interrogé > Français de l'étranger Ministère attributaire > Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger Rubrique >politique extérieure Tête d'analyse **Analyse** > réseau culturel. rapport parlementaire. >coopération culturelle recommandations. Question publiée au JO le : 04/02/2014 Réponse publiée au JO le : 22/07/2014 page : 6194 Date de changement d'attribution : 10/04/2014 Date de renouvellement : 13/05/2014

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi de préciser clairement les missions de l'Institut français concernant les saisons et élargir son champ de compétences dans certains domaines culturels (s'agissant par exemple du livre, du cinéma, de la diffusion de la culture scientifique et de la recherche). Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

L'Institut français est doté d'un champ de compétences très vaste pour contribuer à la promotion des artistes français et de leurs créations, ainsi qu'à la diffusion de la langue et de la pensée françaises dans le monde. Ses missions touchent aussi bien le cinéma que les arts visuels, le numérique, le design, la musique ou encore le livre. L'Institut français est également maître d'oeuvre dans la mise en place des saisons culturelles, qui constituent un outil de diffusion et de coopération culturelle, mais aussi un levier pour valoriser les entreprises françaises, le sport ou encore la recherche scientifique et universitaire. Ce caractère pluridisciplinaire - et non strictement culturel - des « Saisons », en vue de développer les échanges bilatéraux dans tous les domaines, y compris au plan économique, est aujourd'hui une priorité du gouvernement en la matière et plus particulièrement du ministère des affaires étrangères et du développement international. Ainsi, les « Saisons » contribuent à l'attractivité de la France et à l'essor du tourisme. Répondant à un double enjeu de diplomatie culturelle et de diplomatie économique, les « Saisons » occupent désormais une place centrale dans notre diplomatie d'influence.

https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/guestions/QANR5I 14QF48852

